Atlas de la biodiversité communale (ABC)

Suite à l’expérimentation réussie de certaines communes, de parcs naturels régionaux et à une proposition du secteur associatif, l'Office Française de la Biodiversité porte un programme de développement des atlas de la biodiversité communale (ABC).

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de **connaitre**, de **préserver** et de **valoriser** son **patrimoine naturel**.

Les ABC ont pour objectifs de :

- **sensibiliser et mobiliser** les élus à la biodiversité,
- définir des **recommandations** de gestion ou de valorisation,
- obtenir une plus grande **connaissance de la biodiversité** sur un territoire et identifier les enjeux liés,
- faciliter la **prise en compte de la nature** lors de la mise en place de politiques locales.

Qui réalise les Atlas de la biodiversité communale ?

Cette démarche, portée initialement par le ministère de l’Environnement en 2010, dans le cadre de l’Année internationale pour la biodiversité, est désormais reprise par l’Agence française pour la biodiversité en partenariat étroit avec :

- les Directions régionales de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL/DRIEE),
- le Muséum national d’histoire naturelle (MNHN),
- France Nature Environnement (FNE),
- les Conservatoires botaniques nationaux (CBN),
- les Centres permanents d’Initiation à l’Environnement (CPIE),
- Humanité et Biodiversité, Vivarmor Nature,
- l’association des Maires de France,
- Régions de France et les services chargés de l’environnement au sein des conseils régionaux,
- les Ecomaires,
- le Fonds de Dotation pour la Biodiversité,
- la Ligue de Protection des Oiseaux,
- les Parcs nationaux
- les Parcs Naturels Régionaux.

Ces partenariats permettent de réunir l’ensemble des acteurs locaux pour compléter les connaissances en matière de biodiversité (inventaire, cartographie) afin d’identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité.

Depuis 2017, l’OFB lance chaque année un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) afin d’aider financièrement les communes et « structures intercommunales » dans la réalisation de leur atlas.

Documents
L'Atlas de la Biodiversité Communale - Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire

Un nouveau guide réactualisé qui vous explique en 7 étapes, comment mener votre ABC et valoriser vos données ! Diagnostic initial, mobilisation des citoyens, formalisation des résultats ou encore plan d'actions pour l'après-ABC, tout y est détaillé ou presque... Un Atlas de la Biodiversité Communale, c’est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,....) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Sa réalisation permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de votre territoire. Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un outil d’information et d’aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement et de gestion. La réalisation d'un ABC permet donc d'obtenir un état des lieux de son territoire, étape essentielle pour se lancer dans un plan d'actions en faveur de la biodiversité, et ainsi postuler au programme "Territoires Engagés pour la Nature".

Informations complémentaires

Thématiques
Biodiversité
Auteur
Office Français de la Biodiversité
Écrit le
2022
Date de publication
2022
Consulter la ressource

Liens utiles
En savoir plus
Liens utiles
En savoir plus